

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

---

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES ORDURES  
MENAGERES**

---

JLB//MHP

ANTIBES, le mardi 15 septembre 2009

**RAPPORT ANNUEL**

**TRAITEMENT ET ELIMINATION**

**DES DECHETS**

**ANNEE 2002**

Etabli en application des articles L.2224-5 et L.5211-93 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret 2000.404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Document comporte feuillets numérotés de 1 à 105

## **A. INCINERATION**

# 1. GENERALITES

## 1.1 BILAN

Tonnage des résidus urbains réceptionnés à l'usine de traitement des ordures ménagères, sise au lieudit Font de Cine – ANTIBES (unité sans récupération d'énergie), Propriété du SIDOM

**128.945 tonnes**

Capacité de traitement de l'usine : 138.000 tonnes

## 1.2 STATISTIQUES SOCIALES

- Effectif                      21 Personnes    35 000 heures
- intérim                      2 Personnes en moyenne
- Accident du Travail : 3 accidents – 109 jours d'interruption (I.T)

## 1.3 DEPENSES D'EXPLOITATION

Le nouveau contrat d'exploitation est entré en vigueur le 27 Mars 1998 à la date d'effet de réception des travaux de modernisation selon marché par appel d'offres sur performances en date du 30 octobre 1996.

Société titulaire du contrat : Constructions Industrielles de la Méditerranée (C.N.I.M.) siège social 35, Rue Bassano – Paris 8 ème

Le SIDOM a versé à l'exploitant CNIM une somme 3.652 K.€H.T. pour l'exploitation de l'usine.

Ce montant se décompose comme suit :

EXPLOITATION DE L'USINE	
PARTIE FIXE	PARTIE PROPORTIONNELLE
2.418 K.€ H.T.	1.234 K.€ H.T.
3.652 K.€ H.T.	
4.020 K.€ T.T.C	

1.4 COUT DE TRAITEMENT MACHEFERS ISSUS DE L'INCINERATION DES DECHETS  
MENAGERS ET DES REFIOM  
(A charge du SIDOM depuis le 27 mars 1998)

EVACUATION ET ENFOUISSEMENT REFIOM		EVACUATION MACHEFERS Y COMPRIS PLATEFORME	
992 K.€ H.T.	1.124 K.€ T.T.C.	1.740 K.€ H.T.	2.081 K.€ T.T.C.
Quantité REFIOM : 4.175 Tonnes /an		Quantité mâchefers : 65.513 Tonnes / an	
<p><u>Période du 1.1.2002 au 31.12.2002</u></p> <p>Titulaire du marché en date du 29 juin 2001 :</p> <p style="text-align: center;">SECHE ECO INDUSTRIES Mézerolles 53810 – CHANGE</p> <p>Capacité Centre de stockage de l'unité : 150.000 tonnes/an</p>		<p><u>Période du 1.1.2002 au 31.12.2002</u></p> <p>29.833 Tonnes de mâchefers ont été évacués sur le flux tendu de l'UIOM.</p> <p>Montant des prestations : 746 K.€HT</p> <p>Titulaire du marché en date du 5 janvier 2002</p> <p style="text-align: center;">SOCIETE D'EXPLOITATION DE CARRIERES Route de Gourdon 06620 – LE BAR SUR LOUP</p> <p>35.680 Tonnes de mâchefer ont été stockées sur le site en vue de l'aménagement d'une plate-forme à usage de parkings ont été évacuées (mise en demeure de la DRIRE)</p> <p>Titulaire du marché en date du 23 juillet 2002</p> <p style="text-align: center;">S.E.C – SPADA Route de Gourdon 06620 – LE BAR SUR LOUP</p> <p>Montant des prestations : 994 K€HT</p> <p>Capacité du centre d'enfouissement : 2.000.000 m<sup>3</sup></p>	

## 2. FONCTIONNEMENT

### 2.1 TONNAGE RECEPTIONNE

Au total 128.945 Tonnes d'ordures ménagères ont été réceptionnées, elles se répartissent de la manière suivante :

- 43.160 tonnes provenant des quatre communes adhérentes au SIDOM
- 79.650 tonnes provenant des communes membres ayant intégrées une C.A. et pour lesquelles le SIDOM a un mandat de gestion
- 4.167 tonnes provenant des collectivités non adhérentes au SIDOM
- 1.968 tonnes de D.I.B.

### 2.2 HEURES DE FONCTIONNEMENT

#### 2.2.1 INCINERATION

	Temps de fonctionnement de l'incinération (h)
<b>Ligne 1</b>	8.410*
<b>Ligne 2</b>	7.441**

\*arrêt technique annuel reporté en janvier 2003 suite à l'incident (effondrement du silo) du 20 novembre 2002 ;

\*\*arrêt prolongé suite à l'incident (effondrement du silo) du 20 novembre 2002.

#### 2.2.2 VALORISATION ENERGETIQUE

Les fours d'incinération sont équipés d'installation de récupération d'énergie pour alimenter le circuit de traçage. La récupération d'énergie pour le besoin du traçage représente 2% de l'énergie totale produite par la combustion des déchets.

### 2.3 DECHETS

La totalité des ordures réceptionnées n'a pu être incinérée. 16.318,25 tonnes ont été traitées suivant les modalités et les causes énoncées ci-dessous :

	TONNAGES EVACUES VERS				
	JAS DE RHODES	LA GLACIERE	DECHETS VERTS	VALSUD	TOTAL
Evacuations estivales et arrêts techniques pour maintenance	3.228,54	2.042,62	1.347,98	38.15	6.657,29
Evacuations dues au sinistre effondrement du silo) période du 20/11/2002 au 31/12/2002	3.493,16	6.167,80			9.660,96

Il est précisé que les dépenses afférentes ont été prises en charge par l'exploitant

## 2.4 TONNAGE INCINERE

Tonnage réceptionné	<b>128.945 t</b>
Tonnage non incinéré	<b>16.318 t</b>
Tonnage incinéré	<b>112.627 t</b>
Temps de fonctionnement cumulé pour les deux lignes	<b>15.851 h</b>
Moyenne horaire d'incinération	<b>7.10 t/h</b>

### **3. CONTROLE DES REJETS-AUTO SURVEILLANCE**

#### **3.1 AUTO SURVEILLANCE (voir chapitre 3)**

L'auto surveillance a été conduite conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20 juin 2000 (situation au 01/12/96).

#### **3.2 EFFLUENTS GAZEUX (voir chapitre 4-1)**

Conformément à l'Arrêté d'Exploiter, un contrôle annuel des deux lignes a été effectué par un organisme extérieur : l'APAVE. Toutes les valeurs sont conformes à celles de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991.

Une mesure de dioxines et de furanes dans les fumées a été effectuée sur les deux lignes.

#### **3.3 TAXE PARAFISCALE (CHAPITRE 5)**

Le montant de la taxe parafiscale pour l'année 2002 s'élève à 15.590,91 €

Une partie de celle-ci : 3.266,60 € a été versée à Qualitair 06, association pour la gestion du réseau automatique de mesure de la qualité de l'air des Alpes Maritimes.

### **4. SOUS PRODUITS (chapitre 6)**

#### **4.1 REFIOM**

4.175 tonnes de REFIOM ont été évacuées vers le CET 1 de Laval (53). Ils sont stabilisés. Le tonnage produit est en baisse : de 13 % par rapport à l'année précédente ; ceci est dû en partie à l'incident du silo à chaux et une légère diminution de la quantité des ordures ménagères 2 %

#### **4.2 FERRAILLES**

Une quantité de 3.767 tonnes de ferrailles a été valorisée pour la société RECYCL'ACIER d'ANNECY LE VIEUX sur le site de la SOLLAC à FOS-sur-MER (13) par la société A.P.R. (Acier Provence Recyclage). Le ratio est 32,78 Kg/t d'OM.

#### **4.3 MIOM - MACHEFERS (voir chapitre 7)**

La quantité de mâchefers produite est de 29.833 tonnes.

Le ratio est 264,8 Kg/t d'OM.

Ceux-ci sont en catégorie V (valorisable).

En annexe figurent les résultats d'analyses effectués par l'APAVE.

#### 4.4 RATIOS

	<b>RATIO à la tonne d'ordures incinérée</b>
MIOM	26,4 %
REFIOM	4 %
FERRAILLES	3,27 %

### **5. ACCIDENTS / INCIDENTS – PLAINTES**

#### 5.1 INCIDENTS

Le 20 novembre 2002, vers 16h40, le silo de stockage de la chaux situé à l'intérieur de l'usine s'est effondré. La chaux stockée dans le silo s'est répandue et a été contenue à l'intérieur de l'usine. Toutes les mesures ont été prises pour éviter la pollution, hormis un envol de poussières de chaux à l'extérieur du bâtiment au moment de l'incident.

Les installations étant à l'arrêt total (24 heures) pour procéder aux travaux de maintenance des parties communes, il n'y a donc pas eu d'interruption du traitement des gaz. Des prélèvements d'eau et de sol ont été réalisés, les analyses ont confirmé l'absence de pollution.

La cause de cet effondrement n'est pas connue à ce jour, une expertise judiciaire est en cours.

Les dégradations sur la ligne n°2 étant plus importantes que sur la ligne n°1 l'exploitant a pris la décision de décaler son arrêt technique annuel programmé semaines 49 et 50 au premier bimestre 2003 et de redémarrer cette dernière au plus tôt.

Il a été installé un système provisoire de traitement des gaz par voie sèche sur la ligne n°1 qui a été remise en service le 27 novembre 2002. Dès le démarrage, des prélèvements de rejets atmosphériques ont été effectués par un organisme agréé et indépendant (bureau VERITAS). Les résultats des analyses montrent que les teneurs en polluants sont inférieures aux valeurs fixées par l'arrêté préfectoral du 20 juin 2000.

Après réparation et installation du système de traitement des gaz par voie sèche, le démarrage de la ligne n°2 a été effectif le 21 janvier 2003, des prélèvements de rejets atmosphériques ont été effectués dans les mêmes conditions que sur la ligne n°1.

La fin des travaux de reconstruction des équipements est planifiée pour avril 2003.

Nota : Les résultats de ces mesures sont joints dans le chapitre 4 du présent rapport.

Cet incident a entraîné de nombreuses plaintes liées aux inquiétudes et aux interrogations des riverains.

## 5.2 PLAINTES

Les plaintes et demandes sont enregistrées sur des fiches prévues à cet effet et sont gérées dans le cadre du management de l'environnement et de la santé, sécurité au travail. Pour 2002, beaucoup de plaintes ont été enregistrées par rapport aux années précédentes ; toutes ces plaintes portent sur des nuisances telles que le bruit et les odeurs.

Le graphique ci dessous montre la répartition des plaintes selon leur origine et leur fondement.

La plupart des plaintes concernant le silo à chaux se sont avérées infondées hormis celle pour le bruit

## **6. CLIS (VOIR CHAPITRE 8)**

Une réunion avec les Associations membres de la CLIS s'est tenu le 01 février 2002 à l'usine. Les éléments suivant ont été présentés à cette occasion :

- L'usine (organisation, fonctionnement),
- Un bilan des incidents et dysfonctionnements en 2001,
- Le management environnemental
- Les performances environnementales
- Le point sur le dossier mâchefer (projet d'aménagement du vallon)

La présentation s'est terminée par une visite de l'usine.

## **7. TRAVAUX IMPORTANTS REALISES EN 2002**

### **7.1 LIGNE 1**

- Contrôle des équipements de chauffe,
- Maintenance des équipements du traitement des fumées

### **7.2 LIGNE 2**

- Remplacement des tôles sur parties supérieures du four,
- Visite et maintenance de l'électrofiltre,
- Décrassage du four ;
- Visite et contrôle filtre à manches

### **7.3 PARTIE COMMUNE**

- Remplacement des soupapes,
- Vérification des armoires électriques,
- Mise à niveau du contrôle de commande (redondance du contrôleur TGBT incinération),
- Entretien ponts roulants (ponts vétustes, les pièces de rechange sont de plus en plus difficiles à approvisionner).

### **7.4 AMELIORATION DE L'USINE**

Tenant compte du PCI élevé des ordures ménagères, et afin :

- ◆ D'améliorer la combustion ;
- ◆ De limiter les accrochages dans le foyer ;
- ◆ De diminuer les pertes de charges dans les gaines,

Les réchauffeurs d'air primaires des 2 lignes ont été supprimés en raison de l'évolution du PCI des ordures ménagères.

### **7.5 AUDIT TECHNIQUE**

Conformément au contrat d'exploitation, le SIDOM a diligenté le bureau VERITAS pour effectuer un audit technique de l'usine. Cet audit s'est déroulé sur la période du 20 Janvier au 18 Février 2002. Les remarques du bureau VERITAS ont été prises en compte et les travaux inclus dans le programme de maintenance de l'usine.

Des conclusions présentées par le bureau VERITAS il appert que :

L'ensemble du bâtiment et des installations est d'un état d'entretien correct. Cette situation est notamment due à la remise en état d'une partie des installations lors de la mise en conformité réalisée en 1998.

Il est cependant à noter que certaines installations sont vieillissantes, elles datent de la création de l'usine (1<sup>er</sup> janvier 1970) et leur mauvais état est en réalité un état logique d'usage. A terme, elles nécessiteront d'une remise en état, voir un remplacement pour une partie d'entre elles.

## **8. PERFORMANCES**

### **8.1 BRUIT**

Une plainte a été enregistrée concernant les émergences sonores. Suite à l'effondrement du silo à chaux, la chaux a été pompée au moyen d'un camion équipé d'aspiration, situé à l'extérieur de l'usine (pour des raisons d'accès), durant les heures ouvrables (8h00 à 17h00).

Ce procédé, qui a effectivement généré un certain bruit, a néanmoins permis de contenir la chaux à l'intérieur du site et de l'aspirer sans pollution extérieure.

### **8.2 CONTROLES A LA CHEMINEE**

Les contrôles effectués sur les effluents gazeux les 11 et 12 septembre 2002 et au mois de décembre 2002 et de janvier 2003 montrent que les performances de l'usine sont conformes à l'arrêté d'exploiter.

## **9. PREVISIONS 2003**

### **9.1 TRAITEMENT DES DIOXINES ET FURANNES**

Par marché sur performances en date du 30 octobre 2002 et notifié le 15 novembre 2002.

Le SIDOM a confié à la CNIM la réalisation des installations pour le traitement des dioxines et furannes. La mise en service est prévue pour le courant mars 2003.

### **9.2 ARRETS TECHNIQUES**

Suite à l'effondrement du silo à chaux les travaux sur la ligne 1 seront prévus durant le mois de février 2003.

Ligne 1 (reporté 2002)

- ✓ Remplacement tour de refroidissement,
- ✓ Remplacement pièce de transformation,
- ✓ Remise en état extracteur, ;
- ✓ Maintenance des équipements de combustion,
- ✓ Remplacement des manches sur le filtre à manches,
- ✓ Remplacement des soupapes (traçage)
- ✓ Révision du transport des cendres.

## **10. MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL, SANTE, SECURITE AU TRAVAIL**

L'exploitant a mis en place un système de management environnemental santé et sécurité au travail suivant la norme internationale ISOM 14001 et OHSAS 18001.

Cette démarche volontaire implique :

**La maîtrise des impacts environnementaux du site, ainsi que la prévention et la maîtrise des risques liés à la santé et la sécurité de toute personne intervenant dans l'usine.**

**→ et comporte l'engagement :**

- De conformité réglementaire,
- De prévention de la pollution, d'amélioration des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie,
- D'amélioration continue des performances environnementales, ainsi que la maîtrise des risques de santé et de sécurité.

A ce titre l'usine d'Antibes est régulièrement auditée sur la mise en place et l'application de ce système de management.

Ces audits ont pour but de voir si l'usine est en conformité avec les exigences des normes ISO 14001 et OHSAS 18001 ; ces audits constituent également un réel outil d'amélioration.

Aujourd'hui, l'usine d'Antibes est certifiée ISO 14001 et OHSAS 18001 ; les audits ayant été réalisés par AFAQ, Association Française pour l'Assurance de la Qualité , organisme extérieur et indépendant.

# **CHAPITRE 1**

## **BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION**

## **B. VALORISATION**

# 1. GENERALITES

- ↳ Valorisation des emballages ménagers. Délibération du 23 Février 1999.
  - ⊗ La collecte reste de la compétence de chacune des communes membres sur son propre territoire.
  - ⊗ Le Syndicat négocie avec les repreneurs et passe les marchés correspondants aux fins de valorisation
  - ⊗ Le Syndicat gère le planning, les demandes de subventions et les campagnes de communication.
- ↳ Signature d'un contrat de durée de programme avec la société Eco-Emballages le 30 Août 2000.

## 2. TRI-CONDITIONNEMENT

### 2.A. EMBALLAGES MENAGERS

COUT : 343 K€ H.T.	362 K€TTC
Quantité traitée : 1.385,84 Tonnes	<u>Quantité Valorisée</u>
	Acier : 120,64 T
	Carton : 325,56 T
	P.E.T Clair. : 209,52 T
Refus Centre Tri : 473,63 Tonnes	P.E.T. Foncé : 62,83 T
Montée en charge de plusieurs communes tout au long de l'année	P.E.H.D : 83,61 T
Pour mémoire :	Journaux : 79,00 T
1 <sup>er</sup> janvier 2002 : 93.482 habitants	Aluminium 7,07 T
31 décembre 2002 : 166.086 habitants	Brique alimentaire 18,77 T
Titulaire du marché en date du 30 septembre 2001 notifié le 22 octobre 2001 :	
Société SUD EST ASSAINISSEMENT SERVICES	
Route de la Gaude – 06800 – CAGNES SUR MER	
Centre de tri : C.E.T. : La Glacière – Villeneuve Loubet - Capacité de l'unité : 15.000 Tonnes/an	

## 2 .B. JOURNAUX MAGAZINES

<b>COUT : 80 K€ H.T.</b>		<b>84 K€TTC</b>
Quantité traitée : 2.283 Tonnes	Quantité valorisée: 2.283 Tonnes	
<p>Titulaire du marché en date du 30 septembre 2001 notifié le 22 octobre 2001 :</p> <p style="text-align: center;"><b>GROUPEMENT SUD EST ASSAINISSEMENT SERVICES -EMCO MEDITERRANNEE</b> L.I.D. 18<sup>ème</sup> RUE 06517 CARROS COMMUNE DU BROC</p> <p>Centre de tri : 18<sup>ème</sup> rue 06517 Carros – le Broc</p> <p><b><u>Capacité du centre de tri :</u></b></p> <p>Quantité maximale : 150T/Jour par tri et mise en balles</p> <p><b><u>Population concernée :</u></b></p> <p>1<sup>er</sup> janvier 2002 : 93.482 habitants 31 décembre 2002 : 166.086 Habitants</p>		

## 2.C. VERRE

Quantité traitée : 3.574,79 Tonnes	Quantité valorisée: 3.574,79 Tonnes
<p>Population concernée : 192.022 Habitants</p> <p>Conformément au contrat de programme de durée signé avec la société Eco Emballages, le repreneur désigné à savoir :</p> <p style="text-align: center;">La société BSN Glass Pack 64 boulevard du 11 novembre 1918 B.P. 1228 69611 VILLEURBANNE Cedex</p> <p>garanti le prix de reprise du verre avec P.T.M. selon barème fixé à 38,11€:</p>	

### 3. DECHETS VERTS

#### 3.1 PRISE EN CHARGE A PARTIR DU SITE UNITE DE TRAITEMENT

<b>COÛT :</b> 396 K€ H.T.		473 K€T.T.C.
Quantité Traitée : 10.112 Tonnes	Quantité Valorisée : 10.112 Tonnes	
Population concernée : 157.697 habitants		
Titulaire du Marché en date du 24 Juillet 2000 notifié le 9 Août 2000		
Société S.A. Les Gravier Le Ray - 04320 - ENTREVAUX		
Capacité de l'unité : 30.000 Tonnes/an (Le Ray – 04320 ENTREVAUX)		

#### 3.2 PRISE EN CHARGE A PARTIR DES SITES DES DECHETTERIES

<b>COÛT :</b> 196 K€ H.T.		234 K€T.T.C.
Quantité Traitée : 5.196 Tonnes	Quantité Valorisée : 5.196 Tonnes	
Population concernée :		
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 15 novembre 2002 : 16.287 habitants		
Du 15 novembre au 31 décembre 2002 : 58.292 habitants		
Titulaire du Marché en date du 2 octobre 2000 notifié le 28 Octobre 2000		
S.A. Terreau Service Varonne Domaine de l'Escaillon – 06750 ANDON - THORENC		
Avenant n°1 au marché : Titulaire du marché en date du 25 septembre 2002 notifié le 18 octobre 2002		
DRAGUI TRANSPORTS Z.I. St Hermentaire – 303, bd Caussemille – 83300 - DRAGUIGNAN		
Capacité de l'unité :		

#### 4. COMMUNICATION

<b>COUT :</b>	340 K€ H.T.	358 K€T.T.C.
---------------	-------------	--------------

Titulaire du marché en date du 17 Septembre notifié le 24 Septembre 2001

Société IMAGE INNEE  
12, Rue Bolyslève – 06100 - NICE

**C. COUT GLOBAL DU SERVICE  
TRAITEMENT DES DECHETS**

# BILAN SIDOM 2002

POSTE	TONNAGE	COUT TOTAL H.T	RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT VENANT EN DEDUCTION
⇒ <b><u>EXPLOITATION</u></b>			
<b><u>A.1. INCINERATION</u></b>			
<u>Poste 1 :</u>			
- Traitement proprement dit : évacuation, réfiom, mâchefers	128.945 T	6.385.924 €	
- Taxe parafiscale sur les émissions polluants		3.941 €	
<u>Poste 2 :</u>			
- Subvention Département			148.866 €
<b><u>A.2. VALORISATION</u></b>			
<u>Poste 3 :</u>			
Contrat Eco-Emballages :			
- Tri-conditionnement emballages ménagers	1.385 T	343.515 €	
- Tri-valorisation journaux magazines	2.283 T	80.458 €	
- Communication		340.046 €	
<u>Poste 4</u>			
- Déchets verts	15.308 T	592.746 €	
<u>Poste 5</u>			
- Recettes sur valorisation déchets			278.364 €
- Subvention Eco-Emballages			243.622 €
⇒ <b>B. DEPENSES GENERALES</b>		212.072 €	
⇒ <b>C. REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS</b> (Intérêt – Capital)		968.865 €	
⇒ <b>D. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>		487.606 €	487.606 €
<b>COUT TOTAL H.T.</b>	<b>147.921 T</b>	<b>9.415.173 €</b>	<b>1.158.458 €</b>

## COUT MOYEN RAMENE A LA TONNE ORDURES MENAGERES TRAITE

Coût Tonne ordures ménagères incinérée :

$$\frac{9.415.173 \text{ €} - 1.158.458 \text{ €}}{147.921 \text{ T}} = 55,82 \text{ €HT Tonne}$$

# SOMMAIRE

A. INCINERATION.....	4
<b><u>CHAPITRE 1 - BILAN ANNUEL D'EXPLOITATION .....</u></b>	<b>5</b>
<b>1. GENERALITES.....</b>	<b>6</b>
1.1 BILAN.....	6
1.2 STATISTIQUES SOCIALES .....	6
1.3 DEPENSES D'EXPLOITATION .....	6
1.4 COUT DE TRAITEMENT .....	7
<b>2. FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>8</b>
2.1 TONNAGE RECEPTIONNE .....	8
2.2 HEURES DE FONCTIONNEMENT .....	8
2.2.1 INCINERATION.....	8
2.2.2 VALORISATION ENERGETIQUE.....	8
2.3 DECHETS.....	8
2.4 TONNAGE INCINERE .....	9
<b>3. CONTROLE DES REJETS – AUTO SURVEILLANCE.....</b>	<b>10</b>
3.1 AUTO SURVEILLANCE .....	10
3.2 EFFLUENTS GAZEUX.....	10
3.3 TAXE PARAFISCALE .....	10
<b>4. SOUS PRODUITS.....</b>	<b>10</b>
4.1 REFIOM.....	10
4.2 FERRAILLES .....	10
4.3 MACHEFERS .....	10
4.4 RATIOS .....	11
<b>5. ACCIDENTS – INCIDENTS – PLAINTES .....</b>	<b>11</b>
5.1 INCIDENTS.....	11
5.2 PLAINTES .....	12
<b>6. C.L.I.S.....</b>	<b>12</b>
<b>7. TRAVAUX IMPORTANTS REALISES EN 2001.....</b>	<b>13</b>
7.1 LIGNE 1.....	13
7.2 LIGNE 2.....	13
7.3 PARTIE COMMUNE.....	13
7.4 AMELIORATION DE L'USINE.....	13
7.5 AUDIT TECHNIQUE DE L'USINE.....	13



<b>8 PERFORMANCES .....</b>	<b>14</b>
8.1 MESURES DE BRUIT.....	14
8.2.CONTROLES A LA CHEMINEE.....	14
<b>9.PREVISIONS 2003.....</b>	<b>14</b>
9.1 TRAITEMENT DES DIOXINES ET FURANNES .....	14
9.2.ARRETS TECHNIQUES .....	14
<b>10 .MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL, SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL .....</b>	<b>15</b>

**CHAPITRE 2 - GRAPHIQUES EVOLUTION DU TONNAGE .....** 15

**CHAPITRE 3 - SYNTHÈSE DES MESURES ATMOSPHERIQUES .....** 24

**CHAPITRE 4 - CONTROLE REGLEMENTAIRES .....** 54

4.1 CONTROLES DES EMISSIONS ATMOSPHERIQUES .....	55
4.2.CONTROLES DES EAUX PLUVIALES ET DU SOL .....	69

**CHAPITRE 5 - TAXE PARAFISCALE .....** 76

**CHAPITRE 6 - BILAN DES SOUS PRODUITS .....** 80

**CHAPITRE 7 - ANALYSE : MACHEFER ET REFIOM.....** 83

**CHAPITRE 8 - C.L.I.S.....** 89

**B. VALORISATION .....** 98

<b>1. GENERALITES.....</b>	<b>99</b>
<b>2. TRI-CONDITIONNEMENT .....</b>	<b>99</b>
2.A - EMBALLAGES MENAGERS.....	99
2.B - JOURNAUX MAGAZINES.....	100
2.C – VERRE .....	100
<b>3. DECHETS VERTS.....</b>	<b>101</b>
3.1 PRISE EN CHARGE SUR LE SITE DE L'USINE .....	101
3.2 PRISE EN CHARGE SUR LES DECHETTERIES .....	101
<b>4. COMMUNICATION .....</b>	<b>102</b>

**C. COUT GLOBAL : INCINERATION – VALORISATION .....** 103

